

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-021

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023

Date de convocation du conseil municipal : 6 Février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (maire) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 33

OBJET DEMANDE D'UN SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR L'ACHAT D'ELEMENTS PORTATIFS

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) a vocation à soutenir des actions engagées dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Dans ce cadre, l'Etat développe un programme d'aide financière visant à l'amélioration des conditions de travail et de protection des policiers municipaux ainsi que des agents de surveillance de la voie publique.

La ville d'Écully souhaite solliciter une demande de soutien financier pour l'acquisition des équipements suivants : radios (18 000 €), caméras piétons (1 700 €), gilets pare-balle (5 000 €).

Les financements potentiels sont de 250 € par gilet pare-balles, de 200 € par caméra piéton et de 420 € par poste (montant maximum – taux de 30 %).

La Commission Sécurité et Dynamisme Economique du 31 janvier 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Approuve l'acquisition de matériels pour le service de Police municipale visant à l'amélioration des conditions de travail et de protection ;
- Sollicite une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet FIPD 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 13 février 2023

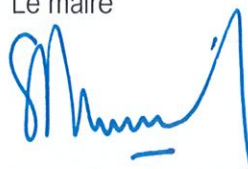
Le secrétaire,


Jean-Pierre MANIGLIER

Le maire,


Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 20 FEV. 2023
Le maire


Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande d'un soutien financier dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'achat d'éléments portatifs

Date de transmission de l'acte : 20/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-021 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20230213-2023-021-DE

Date de décision : 13/02/2023

Acte transmis par : Violaine VAGANAY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions